

LES INTERVENANTS

L'organisation de l'exercice est assurée par la DDTM 59, appuyée par la DIRM MEMN, sous l'autorité du Préfet du Nord.

Il convient de souligner la participation des collectivités territoriales du littoral et du Grand Port Maritime de Dunkerque dans la lutte contre les pollutions maritimes.

LES TEXTES RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION POLMAR

Instructions

- Instruction du 5 mars 2018 relative à l'engagement et au financement des mesures de protection ou de lutte contre les pollutions marines (financement POLMAR de crise)
- Instruction du 22 août 2014 relative au rôle des DIRM, DM, DREAL, DRIEA, DRIEE, DRIHL, DEAL, DIR dans la prévention des crises et la gestion des situations d'urgence et de post-crise dans les domaines de compétence du MEDDE et du MLET
- Instruction du 07 octobre 2014 relative au rôle des directions départementales interministérielles (DDI) dans la prévention, la préparation, la gestion de la crise et de la post-crise
- Instruction du 11 janvier 2006 portant adaptation de la réglementation relative à la lutte contre la pollution du milieu marin (POLMAR)

Textes relatifs au dispositif ORSEC

- Code de la sécurité intérieure - livre VII
- Décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC
- Circulaire du 29 décembre 2006 concernant la planification ORSEC départementale (INT/E/06/00120/C)
- Instruction du 28 mai 2009 relative aux dispositions de l'ORSEC maritime, de l'ORSEC zonale et de l'ORSEC départementale pour faire face aux événements maritimes majeurs

Textes relatifs aux Plans Communaux de Sauvegarde

- Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité civile
- Décret du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde
- Circulaire du 12 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile

LES DOMAINES D'ACTION / RESPONSABILITÉ

En règle générale, la lutte doit commencer en mer sur les lieux même de l'accident et souvent simultanément sur le littoral.

Dans la pratique les actions menées dans la frange littorale à partir de la terre sont du ressort du Préfet de département et celles menées depuis la mer du ressort du Préfet maritime.



LA CONDUITE DE LA LUTTE À TERRE

La direction des opérations de secours relève des maires en application des dispositions du code général des collectivités territoriales. En cas d'accident, sinistre ou catastrophe dont les conséquences peuvent dépasser les limites ou les capacités d'une commune, le Préfet de département mobilise les moyens de secours relevant de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics. Il assure la direction des opérations de secours dans les limites du département et active, s'il y a lieu, le plan ORSEC départemental.

Ainsi les pollutions de faible et de moyenne ampleur ne font pas l'objet de la mise en œuvre des dispositions ORSEC départementales.

17 novembre 2021



EXERCICE POLMAR NETTOYAGE DE PLAGE à Bray-Dunes

COMMUNE DE BRAY-DUNES



Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

62 Boulevard de Belfort
CS 90007
59042 Lille Cedex

EXERCICE POLMAR - Nettoyage de plage à Bray-Dunes

LE PLAN POLMAR 59

- 70 000 navires transportant près de 500 millions de tonnes de matières dangereuses chaque année ;
- 16 millions de passagers transitent en Manche et en mer du Nord ;
- 800 navires de pêche travaillent dans la zone chaque année et notamment dans le sillage des navires de commerce.

Le détroit du Pas de Calais, par lequel transite 20% du trafic maritime mondial, est une zone à protéger pour des raisons économique et écologique. Le CROSS Gris-Nez a notamment réalisé, en 2020, 1367 opérations de sauvetage sur la façade Manche Est Mer du Nord. À noter que les accidents navires (abordages, avarie de système de propulsion, hélices engagées, avarie électrique...etc) demeurent l'un des principaux types d'opérations coordonnées par le CROSS.

Le département du Nord est situé à quelques milles nautiques des routes maritimes les plus fréquentées au monde. Les bancs de Flandres accentuent les difficultés de navigation dans une zone maritime caractérisée par un croisement transversal incessant du trafic pour permettre les dessertes des complexes industrialo-portuaires du littoral français et belge ainsi que le trafic Ferry avec la Grande-Bretagne.



Il est donc nécessaire, au niveau local, de prévenir les risques de pollution en préparant les dispositifs à mettre en place à proximité des zones les plus vulnérables et de former les personnels à l'utilisation des matériels de lutte à terre.

Au cours de l'année 2014, le Préfet du Nord a élaboré son nouveau dispositif ORSEC*, véritable outil opérationnel apte à lutter contre tout type de crise. Ce plan a été complété, par des dispositions spécifiques affectées à chaque type d'événement, parmi lesquelles figurent les pollutions maritimes. Parallèlement à cette démarche et sous la coordination du Préfet de Zone de Défense et de Sécurité, les Préfets de la zone Nord ont anticipé les marchés publics qui seront nécessaires pour lutter contre les effets d'une pollution sur le littoral. Ces accords-cadres et marchés subséquents afférents ont été renouvelés pour la période 2018-2022.

* Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile

LES OBJECTIFS DE L'EXERCICE

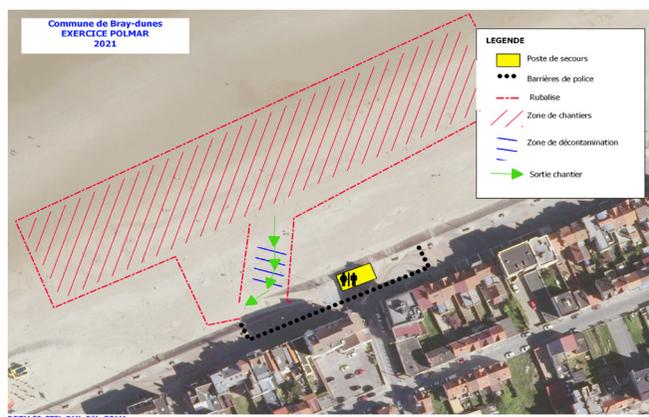
Toute planification, cependant aussi élaborée soit-elle, doit être testée à la faveur d'exercices dont l'administration centrale a demandé qu'ils soient les plus pertinents et réalistes possible.

Le département du Nord, conscient de son exposition à ce type de risque, teste régulièrement sa capacité opérationnelle. C'est ainsi que les plans de protection suivant ont fait l'objet d'exercices

- 2002, 2004, 2010, 2014 Port Ouest de Dunkerque
- 2005, 2012 Port Est de Dunkerque
- 2006, 2018 Chenal de l'Aa

L'exercice 2021 est un exercice de Nettoyage de plage. Il s'organise sur une journée de formation le 16 novembre ; celle-ci sera suivie de la mise en oeuvre de matériel de lutte anti-pollution le mercredi 17 novembre au matin, au cours de différents ateliers de nettoyage du littoral (journée d'exercice).

À l'issue de cette formation, les participants seront à même de se positionner dans l'organisation générale ORSEC/POLMAR-Terre, de mettre en oeuvre plusieurs techniques de nettoyage du littoral, d'identifier les points de vigilance et les contraintes liés à cette mise en



Les personnels formés sont principalement issus des collectivités territoriales du littoral.

La mise en place d'un chantier de dépollution sur la plage de Bray-Dunes devrait permettre d'intervenir efficacement contre l'envahissement des sites par des hydrocarbures.

Cinq ateliers seront programmés :

- Reconnaissance
- Installation de chantier, cheminements, zones de décontamination
- Zone de stockage des déchets
- Nettoyage manuel de la plage
- Flushing à la lance impact

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les matériels utilisés

Le matériel nécessaire au chantier est fourni en grande partie par l'ÉTAT pour les EPI et le matériel de lutte spécifique. Les collectivités mettent également à disposition un tracteur et une cribleuse.

Plusieurs équipes préalablement formées seront chargées de la mise en place des matériels des différents ateliers de nettoyage du littoral.

Les formations

L'exercice a été précédé d'une session de formation d'une journée, tenue dans les locaux du cinéma 37 rue Roger Salengro, à Bray-Dunes.

Cette formation a été assurée par le CEDRE, le Pôle National d'expertise POLMAR-terre, la collaboration des agents du Centre de Stockage POLMAR et le Correspondant POLMAR Départemental de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59).

